

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2014

PRESENTS : MM. CUBERTAFON, BOULANGER, POUQUET, COMBROUX, CHATELIER, MERILLOU, DELAGE, REYNAUD, Mmes CHABRELIE, POLTORAK, PERETTI, MAILLER, PEYRAMAURE, GAY, ISASCA formant la majorité des membres en exercice.

Christophe BOULANGER a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

ORDRE DU JOUR

Préalablement, le Maire informe qu'Alain POUQUET a démissionné de son siège de conseiller communautaire, Martine PERETTI, suivante dans l'ordre du tableau, lui succède.

1. Approbation du procès-verbal du 29 mars 2014

Mise aux voix : le procès-verbal du 29 mars 2014 est approuvé à l'unanimité.

2. Vote définitif des taux des taxes locales

Le budget a été voté le 31 janvier à partir d'éléments fiscaux estimés. Il convient donc de voter, avant le 30 avril, les taux définitifs des 3 taxes.

Voici les taux des taxes locales votés le 31 janvier 2014 :

- Taxe d'habitation : 9,23 %
- Taxe foncière bâti : 24,39 %
- Taxe foncière non bâti : 102,01 %

Le produit fiscal attendu est de 337 135 €

Les allocations compensatrices sont :

- Taxe d'habitation : 15 976 €
- Taxe foncière bâti : 5 484 €
- Taxe foncière non bâti : 13 325 €
- Taxe professionnelle : 1 301 €

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

3. Décision modificative budget principal

| Section de fonctionnement | | | | | |
|----------------------------------|--|------------|----------|------------------------------|------------|
| Dépenses | | | Recettes | | |
| 023 | Virement à la section d'investissement | + 6 | 73111 | Contributions directes | + 2135 |
| | | | 74833 | Compensation taxe prof. | -400 |
| | | | 74834 | Compensation taxes foncières | -700 |
| | | | 74835 | Compensation taxe habitation | -1029 |
| | TOTAL | + 6 | | TOTAL | + 6 |

| Section d'investissement | | | | | |
|--------------------------|--------------------------------|----------------|----------|--|----------------|
| Dépenses | | | Recettes | | |
| | | | 021 | Virement de la section de fonctionnement | + 6 |
| | | | 2804 | Amortissement de la subvention versée à la chaufferie bois en 2012 | -6 |
| 2315 | Aménagement hydraulique Plagne | -10 000 | 1323 | Subvention contrat d'objectifs | -10 000 |
| | <i>TOTAL</i> | <i>-10 000</i> | | <i>TOTAL</i> | <i>-10 000</i> |

Mise aux voix : approuvée à l'unanimité.

4. Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

a. SIVOS (Syndicat intercommunal à vocation scolaire d'Excideuil)

2 titulaires :

- PERETTI Martine
- MERILLOU Stéphane

2 suppléants :

- GAY Françoise
- CHATELIER Pierre

b. CNAS (Comité national d'action sociale)

En adhérant au CNAS, la collectivité a choisi de mettre en place une politique d'action sociale pour son personnel conformément aux dispositions de la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, qui confie le soin à chaque assemblée délibérante de déterminer le type des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

L'adhésion de la collectivité au CNAS s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus et d'un délégué des agents qui représentent la collectivité au Conseil d'administration.

Délégué élu : Martine PERETTI Délégué agent : Sylvia DARLA VOIX

c. Correspondant défense

Le rôle du correspondant défense est de sensibiliser les citoyens aux questions de défense.

Pour l'accompagner dans ses missions, il peut compter sur les délégués militaires départementaux. Par ailleurs, des pages internet leurs sont entièrement dédiées :

<http://www.defense.gouv.fr/portail-defense/liste-acces-directs-profils/correspondants-defense>

1 correspondant : Pierre CHATELIER

d. Conseil d'administration du collège de Plaisance

1 représentant de la commune siège : Jean-Pierre CUBERTAFON

e. Conseil d'administration de l'association Trait d'Union

Le Maire est membre de droit.

1 titulaire : Jacqueline POLTORAK 1 suppléant : Martine PERETTI

f. SMCTOM : Proposition à la communauté de communes qui prendra une délibération

2 titulaires :

- POUQUET Alain
- PEYRAMAURE Yvette

2 suppléants :

- POLTORAK Jacqueline
- CHABRELIE Sylvie

5. Désignation de commissions municipales

Le Maire en est président de droit.

Sont constituées, à l'unanimité, les commissions suivantes :

Commission des finances

Vice-Président : BOULANGER Jean-Christophe

Membres : MERILLOU Stéphane, PERETTI Martine, POUQUET Alain, POLTORAK Jacqueline, REYNAUD Gilbert

Commission Voirie et Environnement

Vice-Président : POUQUET Alain

Membres : CHABRELIE Sylvie, CHATELIER Pierre, DELAGE Jacques, BOULANGER Jean-Christophe, MERILLOU Stéphane

Commission Travaux de bâtiment

Vice-Président : MERILLOU Stéphane

Membres : BOULANGER Jean-Christophe, REYNAUD Gilbert, DELAGE Jacques, GAY Française, POUQUET Alain, ISASCA Française

Commission Vie scolaire et associative

Vice-Président : PERETTI Martine

Membres : POLTORAK Jacqueline, PEYRAMAURE Yvette, GAY Française, COMBROUX Philippe

Commission Communication, tourisme, maison de la pomme

Vice-Président : POLTORAK Jacqueline

Membres : CHABRELIE Sylvie, PERETTI Martine, ISASCA Française, POUQUET Alain

Nomination de responsables de la salle des fêtes :

Yvette PEYRAMAURE et Sylvie CHABRELIE

6. Commission communale des impôts directs

Aux termes de l'article 1650 du code général des impôts, il est institué dans chaque commune une commission communale des impôts directs.

Missions principales :

La commission assiste le service notamment dans les travaux d'évaluation foncière ainsi que dans ceux relatifs à l'assiette des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et de la taxe d'habitation.

Composition :

- Le Maire ou l'adjoint délégué, président
- Et 6 commissaires

Les commissaires, ainsi que leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Il convient donc de dresser une liste de 6 commissaires et 6 suppléants en nombre double soit 12 commissaires et 12 suppléants.

Conditions :

- Etre âgé de 25 ans au moins
- Etre inscrit sur le rôle des impôts directs de la commune
- Etre familiarisé avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.
- 1 commissaire doit être domicilié en dehors de la commune

- 1 commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts

Sont désignés à l'unanimité :

Titulaires :

- ROUSSEAU Eric, domicilié La Merlie 24270 LANOUAILLE, propriétaire de bois
- MARCHAIS Alain, domicilié Le Pont 24270 LANOUAILLE
- REYNAUD Gilbert, domicilié Les Landysses 24270 LANOUAILLE
- LAFFAIRE Eric, domicilié 4 rue de Jalussagne 24270 LANOUAILLE
- CHABROL Philippe, domicilié Plagne 24270 LANOUAILLE
- MERILLOU Stéphane, domicilié Le Petit Gué 24270 SAVIGNAC-LEDRIER
- REY Marilyne, domiciliée Plagne 24270 LANOUAILLE
- CHATELIER Denise, domiciliée 4 rue de la Daleyrie 24270 LANOUAILLE
- BLONDY Roger, domicilié 41 rue du Limousin 24270 LANOUAILLE
- LASTERNAS Dominique, domicilié Les Landysses 24270 LANOUAILLE
- PERETTI Gilles, domicilié Lasfargeas 24270 LANOUAILLE
- BACHELOT Maurice, domicilié Le Chatenet 24270 LANOUAILLE

Suppléants :

- CLERGERIE Jean, domicilié Plagne 24270 LANOUAILLE, propriétaire de bois
- DELAGE Jacques, domicilié 14 rue de la Gare 24270 LANOUAILLE
- BOULANGER Jean-Christophe, domicilié Le Maloubier 24270 SAVIGNAC-LEDRIER
- BUSSY Fernand, domicilié 107 rue du Limousin 24270 LANOUAILLE
- BAYLET Christian, domicilié 17 rue du Périgord 24270 LANOUAILLE
- ROBERT Camille, domicilié La Gautherie 24270 LANOUAILLE
- POLTORAK Jacqueline, domiciliée 16 rue de Jalussagne 24270 LANOUAILLE
- SOULIER Franck, domicilié Le Gabaret 24270 LANOUAILLE
- LAGUIONIE Alain, domicilié Miremont 24270 LANOUAILLE
- CLAUX Jean-Marc, domicilié Plaisance 24270 LANOUAILLE
- LE NORMAND Françoise, domiciliée 4 Place du Marché 24270 LANOUAILLE
- BROUSSAUDIER Robert, domicilié La Bourdaleychie 24270 LANOUAILLE

7. Remboursement des frais kilométriques aux conseillers municipaux non titulaires d'une indemnité de fonction pour leurs déplacements aux réunions des instances auxquelles ils sont délégués

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

8. Attribution du marché d'aménagement hydraulique de Plagne

Vu les 4 offres reçues : Tallet, EUROVIA, ERCTP et Pijassou.

Sur avis de la Commission de sélection des marchés publics réunie le 4 avril dernier, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise la mieux disante PIJASSOU TP pour un montant de 16 026,55 € HT

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

9. Questions diverses

Travaux d'enfouissement du réseau de télécommunications au lieu-dit Le Puy

Dans le cadre du projet d'effacement des réseaux d'électrification au village du Puy par le SDE 24, il est proposé de procéder à l'effacement simultané du réseau de télécommunications.

Le coût des travaux d'enfouissement des télécoms est à la charge de la commune et s'élève à 13 984,69 € HT soit 16 781,63 € TTC.

Pour la réalisation de cet investissement, la commune devrait contracter un emprunt.

Mise aux voix : après en avoir débattu et soulevées des remarques quant aux travaux projetés, le conseil approuve le projet à l'unanimité en retenant l'opportunité de les faire réaliser en même temps que l'enfouissement de l'électricité.

Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'a pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, tels que le syndicat d'énergies auquel adhère la commune, a permis la revalorisation de cette redevance.

Vu le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité,

Il est proposé :

- De calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1^{er} janvier 2014 ;
- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au journal officiel et non plus sous forme d'avis au bulletin officiel, soit un taux de revalorisation de 27,28 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

Vente de jardinières

Il est proposé de mettre en vente des jardinières dont la commune n'a plus l'utilité.

Le prix de vente est fixé ainsi :

- Graviers lavés diamètre 100 / H60 : 100 €
- Pierre reconstituée diamètre 100 / H40 ou H60 : 80 €
- Graviers lavés 140 x 50 H60 : 70 €
- Graviers lavés 110 x 50 H60 : 70 €
- Graviers lavés 110 x 50 H40 : 70 €
- Pierre 50 x 50 H60 : 40 €
- Diamètre 135 H65 : 120 €
- Vasque 130 P50 H60 : 60 €

Proposition de répartition des Commissions Communautaires (Communauté de communes du Pays de Lanouaille

Jeunesse :

- Martine PERETTI
- Sylvie CHABRELIE

Social :

- Jean-Pierre CUBERTAFON
- Martine PERETTI
- Nathalie MAILLER

Tourisme :

- Martine PERETTI
- Jacqueline POLTORAK

Culture :

- Martine PERETTI
- Jacqueline POLTORAK

Environnement :

- Christophe BOULANGER
- Alain POUQUET

Logement :

- Christophe BOULANGER
- Alain POUQUET
- Gilbert REYNAUD

Urbanisme :

- Jean-Pierre CUBERTAFON
- Stéphane MERILLOU

Cadre de vie :

- Jean-Pierre CUBERTAFON
- Yvette PEYRAMAURE

Développement économique et numérique :

- Christophe BOULANGER
- Jacqueline POLTORAK